



CONSEIL MUNICIPAL

ORDINAIRE

◆ ◆ ◆

SEANCE DU 28 JUIN 2018

19H00

◆ ◆ ◆

COMPTE-RENDU

◆ ◆ ◆

La séance est ouverte à 19h02

L'An deux mille dix huit, le 28 juin, les membres du Conseil municipal, convoqués individuellement par lettre en date du 19 juin 2018, se sont réunis en dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, maire.

PRESENTS :

Mme AUGER Stéphanie; Mme BANDELIER Lysiane; Mme BEAUVILLARD Karène; M BOUILLIE Jean-Luc; M BOURRELLIER Ludovic; M CAMOIN Emmanuel; M CHAMPREDON Michel; (à partie de 20h05 – dossier 3), M DERRAR Mohamed; Mme DIOUKHANÉ Coumba; Mme DURANTON Nicole; M ETTAZAOUI Driss; M GAVARD-GONGALLUD Nicolas; M GHZALALE Fouad; Mme HANNOTEUX Maryvonne; M HOUSSAIS Anthony; Mme JUIN Clarisse; Mme KONTE Maryata (à partir de 19h16 – dossier 2); Mme Stéphanie LEBARBIER (jusqu'à 19h45 – dossier 1), M LEFRAND Guy; Mme LEON Patricia; M LEPINTEUR Ollivier; Mme LESEIGNEUR Diane; Mme LUVINI Françoise; M MANÉ Abdoulaye; Mme Francine MARAGLIANO (jusqu'à 19h30 – dossier 1), M NOGARÈDE Alain; M PAVON Jean-Pierre; Mme PECQUEUX Delphine; M QUENNEHEN Thierry; M ROUSSEL Emmanuel; M SILIGHINI Gérard; M VEYRI Timour; Mme VILAIN Mireille.

ONT DONNE POUVOIR : Monsieur Mohammed BENTALHA a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Madame Clarisse JUIN, Monsieur CHAMPREDON Michel a donné pouvoir à M. SILIGHINI (jusqu'à 20h05 – dossier 2), Monsieur CAPUANO Giovanni a donné pouvoir à Madame LEBARBIER, Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX (à partir de 19h45 – dossier 2), Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Pascal VINÉ a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Anaïs MORDRET a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Camille TUBIANA a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER (à partir de 19h30 – dossier 2).

ABSENT :

Monsieur CAPUANO Giovanni à partir de 19h30 (dossier 2).

◆ ◆ ◆ ◆

Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 28 mai 2018 à l'unanimité.

1- Dénomination de voie

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- DENOMME
- **Rue Florence Arthaud**

Tenant : rue du Faubourg Saint Léger
Aboutissant : rue Jacques Anquetil

2- Présentation du rapport annuel d'exploitation des équipements du réseau de chaleur pour l'année 2017

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal

- PREND ACTE du rapport annuel 2017 du délégataire de service public pour l'exploitation des équipements du réseau de chaleur.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à valider la synthèse du rapport.
-

3- Groupe scolaire de Nétreville - Plan de financement actualisé

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- VALIDE le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération de construction du nouveau groupe scolaire sur le quartier de Nétreville,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions relatives à cette opération, auprès de ses différents partenaires,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes conventions d'attribution de subvention et ses éventuels avenants.

4- Cession parcelle BD n°513 - 732 rue Henri Becquerel

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE la cession du bien cadastré en section BD n°513 sis 732 rue Henri Becquerel à Evreux pour un montant de 45 000 € au profit de l'association UNADTOM.
- DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

5- Cession d'une maison 6 rue de Saint-Michel

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE la cession du bien cadastré en section BV n°616p sis 6 rue de Saint-Michel à Evreux pour un montant de 206 500 € au profit de la SARL MBGT1 représentée par Monsieur Grégory TESSIER.
 - DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.
 - DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
-

6- Candidature d'Evreux en tant que commune coordinatrice à l'Appel à Projets "Renforcement de l'attractivité des centres villes reconstruites" de la Région Normandie

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à présenter la candidature d'Evreux pour l'appel à projets pour le renforcement et l'attractivité des centres des villes reconstruites lancé par la Région.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre avec la Région après acceptation de la candidature.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal. La présidence de la séance est assurée par Mme Karène Beauvillard.

7- Budget principal Ville - Compte administratif 2017

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité

M. Camoin, Mme Vilain, M. Silighini, M. Quennehen, Mme Martin représentée par M. Veyri, M. Champredon, M. Veyri votent contre.

Mme Hannoteaux, M. Nogarède et Mme Konté s'abstiennent.

- DECIDE de voter le Compte administratif 2017 de la commune et donne acte à Monsieur le Maire pour sa gestion budgétaire 2017.

8- Budget principal Ville - Affectation des résultats - Exercice 2017

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité

M. Camoin et Mme Vilain votent contre.

Mme Hannoteaux, M. Nogarède et Mme Konté s'abstiennent.

- ADOPTE l'affectation du résultat présentée ci-dessous

Compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés): 5 856 870,45 €

Compte R002 (Résultat de fonctionnement reporté): 1 556 323,71 €

Compte D001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : - 584 897,52 €

9- Budget annexe des Pompes funèbres - Compte administratif 2017

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE de voter le Compte administratif 2017 du budget annexe des Pompes Funèbres donne acte à Monsieur le Maire de la gestion budgétaire 2017.

10-Budget annexe des Pompes funèbres - Affectation des résultats - Exercice 2017

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- ADOPTE l'affectation du résultat présentée ci-dessous :

Compte 1068 : 16 426,35 €

Compte R 002 : 98 394,29 €

Compte D 001 : -16 426,35 €

11-Budget annexe du Cadran - Compte administratif 2017

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE de voter le Compte administratif 2017 du budget annexe du Cadran et donne acte à Monsieur le Maire de la gestion budgétaire 2017.

12-Budget annexe du Cadran - Affectation des résultats - Exercice 2017

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- ADOPTE l'affectation du résultat présentée ci-dessous :

Compte R 002 (Résultat d'exploitation reporté) : + 25 971,89 €

Compte R 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : + 802 004,91 €

13-Budget annexe Régie des parkings - Compte administratif 2017

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE de voter le Compte administratif 2017 du budget annexe Régie des Parkings donne acte à Monsieur le Maire de la gestion budgétaire 2017.
-

14-Budget annexe Régie des parkings - Affectation des résultats - Exercice 2017

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- ADOPTE l'affectation du résultat présentée ci-dessous :

Compte D002 (Résultat d'exploitation reporté): -339 439,52 €

Compte R001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : 2 581,57 €

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance du Conseil municipal.

15-Budget Ville -Budget supplémentaire 2018

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions)

M. Silighini, M. Quennehen, Mme Martin représentée par M. Veyri, M. Champredon, M. Veyri, Mme Hannoteaux, M. Nogarède et Mme Konté s'abstiennent.

- ADOPTE le Budget Supplémentaire 2018.
-

16-Budget annexe des Pompes Funèbres - Budget supplémentaire 2018

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- ADOPTE le budget supplémentaire 2018 – Budget annexe des Pompes Funèbres.
-

17-Budget annexe du Cadran - Budget supplémentaire 2018

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- ADOPTE le budget supplémentaire 2018 – Budget annexe du Cadran.
-

18-Budget annexe de la Régie des Parkings - Budget supplémentaire 2018

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- ADOPTE le budget supplémentaire 2018 – Budget annexe de la Régie des parkings de la Ville d'Evreux.
-

19-Subventions exceptionnelles aux associations

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations, suivant la répartition du tableau ci-joint
- DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de **17 000 €** seront prélevés sur la réserve non affectée, chapitre 65
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes

20-Ecoles privées sous contrat d'association - participation communale

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité (abstentions)
Mme Hannoteaux s'abstient.

- FIXE le montant de la participation de la Ville à 591.27 Euros par élève, en élémentaire et domicilié à Évreux, pour l'année 2018,
- APPROUVE l'évaluation faite par les services ainsi que les termes de la convention de participation de la Ville au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association jointe à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le Service Régional de l'Enseignement Catholique ;
- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 11 nature 6558.

21-Mise à disposition de personnel auprès du SPIC pompes funèbres

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec le SPIC pompes funèbres selon les modalités figurant au tableau ci-dessous :

Mission	Grade	Nombre d'heure mensuel de la mise à disposition
Préparation budgétaire, gestion du personnel, ventes et achats courants	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	10h
Remplacement ponctuel de la direction si nécessité	Adjoint administratif	Selon les absences de la directrice état d'heures mensuel à fournir
Accueil des familles, secrétariat et comptabilité	Rédacteur territorial	10h
Organisation des équipes de travail, gestion du matériel, repérage et contrôle des opérations de fossoyage	Agent de maîtrise principal	1h par opération
Creusement des fosses et prestations techniques nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations	Agent de maîtrise	En fonction des besoins Etat d'heures mensuel à fournir

22-Création d'un service commun des archives

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE la création d'un service commun pour le service Archives à compter du 1^{er} juillet 2018,
 - APPROUVE la convention et son annexe précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation,
 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et son annexe ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir.
-

23-Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale 2018

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents dans le cadre de cette opération.
 - DECIDE le recrutement des agents contractuels aux grades d'adjoint d'animation et d'adjoint techniques de la catégorie C pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité à concurrence de 153 ETP maximum pour une durée 3 mois maximum en application de l'article 3 de la loi n°84-53 précitée.
-

24-Tarification pour une animation partenariale du réseau de lecture publique d'Evreux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE la tarification : selon l'article n° 1 de l'avenant n° OD-2017-05-22 relatif à la régie de recettes n° 10 de la médiathèque, indiquant la possibilité d'encaissement pour les droits d'entrée aux animations, alignée sur celle pratiquée par l'Office du Tourisme et du Commerce d'Evreux Portes de Normandie :
 - 9 euros à partir de 12 ans
 - 5 euros pour les 6-12 ans
 - Gratuit pour les moins de 6 ans
-

25-SPL Transurbain - Statuts- Correction pour erreur matérielle de l'article 35-1 adopté le 16 avril 2018

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- DÉCIDE la correction de l'article 35-1 des statuts de la société publique locale TRANSURBAIN comme suit : « les collectivités territoriales ou groupements de collectivités actionnaires sont représentées aux assemblées générales **par un ou plusieurs délégué(s)** ayant reçu pouvoir à cet effet et désigné(s) par leurs assemblées délibérantes respectives ».
- CONFIRME la désignation de la représentante de la Ville d'Evreux aux assemblées générales de la société SPL TRANSURBAIN effectuée par délibération du 16 avril 2018.

26-Convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville d'Evreux

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au Programme Action Cœur de Ville.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des Partenaires Financiers de la Convention.

La séance est levée à 23h00

Le Maire d'Evreux
Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND